

MARQUE NF - ENTREVOUS EN BÉTON

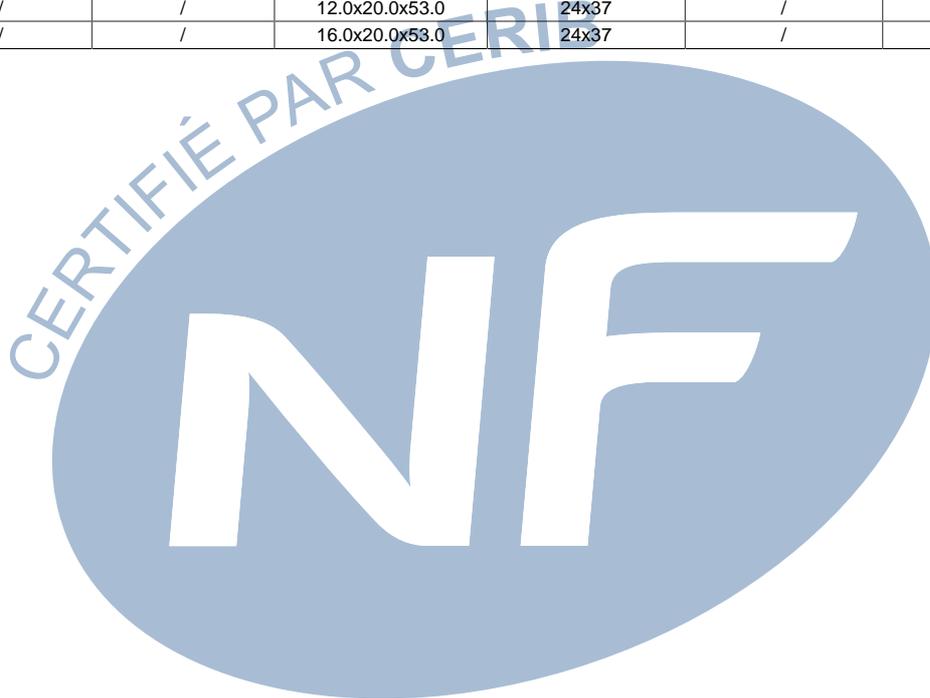
DÉCISION D'ADMISSION
Le 05/06/07 sous n°299.001
DÉCISION DE RECONDUCTION
Le 19/01/12 sous n°299.008

Établissement : **MARLUX**
76 Boulevard Pasteur
78520 LIMAY
FRANCE
Siège social : **MARLUX SAS**
95803 CERGY PONTOISE CEDEX

Cette décision atteste, après évaluation, que les produits désignés ci-après sont conformes au référentiel de certification **NF 034 Entrevous en béton** et à la norme **NF P14-305** (les spécifications sur ces produits sont rappelées au verso).

En vertu de la présente décision notifiée par le CERIB, AFNOR Certification accorde à l'établissement mentionné ci-dessus le droit d'usage de la marque NF, pour toute sa durée de validité et dans les conditions prévues par les règles générales de la marque NF et par le référentiel de certification NF 034, pour les produits désignés ci-après.

Coffrage	Types		Dimensions entrevous (cm)	Dimensions feuillure (mm)	Dimensions rectangle fictif (mm)	Caractéristique complémentaire éventuelle
	P.S.	T.C.I.				
X	/	/	12.0x20.0x53.0	24x37	/	/
X	/	/	16.0x20.0x53.0	24x37	/	/



Cette décision annule et remplace toute décision antérieure.

Cette décision est valable un an, sous réserve des résultats de la surveillance qui peuvent conduire à modifier la présente décision.

Page 1/1

Pour tout renseignement - CERIB :

Didier DUBAN

Tél.: 02 37 18 48 37 Fax.: 02 37 32 63 46

78N007 Code interne : B1 - A - G1 - O

Pour le CERIB

Le responsable des activités de certification
Gilles BERNARDEAU

EXTRAIT DES SPÉCIFICATIONS DU REFERENTIEL DE CERTIFICATION (Norme NF P 14-305 et caractéristique complémentaire éventuelle)

CARACTÉRISTIQUES COMMUNES AUX ENTREVOUS EN BÉTON DE GRANULATS COURANTS ET LÉGERS

CARACTÉRISTIQUES GÉOMÉTRIQUES

- la longueur effective de la feuillure d'appui doit être au moins égale à 20 mm,
- l'épaisseur effective de la paroi supérieure des entrevous porteurs (PS et TCI) doit être au moins égale à :
 - . 35 mm pour les parois supérieures droites,
 - . 30 mm à la clé des parois supérieures voûtées.
- la paroi supérieure des entrevous porteurs à table de compression incorporée (TCI) doit comporter à l'une de ses extrémités un chanfrein permettant le rejointoiement entre les parois supérieures successives des entrevous tel que :
 - . 1 rectangle fictif de 25mm (longueur) x 20mm (hauteur) s'inscrit intégralement dans la section effective du chanfrein.
 - . la dépouille de la partie supérieure n'excède pas le tiers de la hauteur du chanfrein.
- tolérance dimensionnelles
 - . Hauteur, longueur et largeur : ± 5 mm
 - . Largeur de la feuillure d'appui : ± 2 mm
 - . Épaisseur de la paroi supérieure des entrevous porteurs : + 3 mm ; - 2 mm

CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES

- les entrevous ne doivent pas comporter de défaut apparente telle que cassure, fissure ou déformation,
- la texture de leur surface extérieure doit être suffisamment rugueuse pour assurer une bonne liaison avec le béton coulé en œuvre, et le cas échéant, la bonne adhérence de l'enduit appliqué en sous-face.

CARACTÉRISTIQUES MÉCANIQUES

La charge à la rupture par poinçonnement-flexion des entrevous doit être, au terme du délai de livraison, au moins égale pour le fractile 0,05 à :

- entrevous de coffrage résistants : 150 daN,
- entrevous porteurs (PS et TCI) : 250 daN

De plus, aucun résultat individuel ne doit être inférieur à 0,8 fois la valeur de ces résistances.

CARACTÉRISTIQUE SPECIFIQUE AUX ENTREVOUS EN BÉTON DE GRANULATS LÉGERS

CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES

La masse volumique du béton constitutif de chaque entrevous ne doit pas s'écarter de + 100 à - 200 kg/m³ de la valeur nominale déclarée par le fabricant.

En outre, la masse volumique du béton constitutif des entrevous doit être supérieure ou égale à 1100 kg/m³.

SIGNIFICATION DE LA LIGNE "CODE INTERNE"

- O** Une note de commentaires est annexée à la présente décision.
- A** Usine bénéficiant d'un allègement de la fréquence d'audit/inspection par tierce partie.
- G** Usine autorisée à réduire la fréquence de contrôle des granulats (1)
- B** Usine autorisée à réduire la fréquence de contrôle du béton frais (1)
- (1) L'indice associé est celui de la décision de première autorisation.

OBSERVATIONS

Lors de sa réunion du 15 décembre 2011, le Comité Particulier de la marque NF « Entrevous en béton » a constaté que durant les trois dernières années vous n'avez fait l'objet d'aucune sanction. En conséquence et conformément au référentiel de certification, le CERIB décide, sur proposition du Comité Particulier, de réduire la fréquence des visites inspection de votre site, à 3 visites sur 2 ans.

Nous vous rappelons qu'en cas de manquement au référentiel de certification de la présente marque NF, donnant lieu à une sanction, le retour à la fréquence normale de 2 visites par an est appliqué pour une durée minimale de 3 ans.

MARLUX
76 Boulevard Pasteur
78520 LIMAY
FRANCE